

Élaboré dans l'intention d'offrir un code universel de catalogage, RDA conservait la marque des règles anglo-américaines, ce qui freinait son adoption dans les pays appartenant à d'autres cultures. Une refonte complète de sa gouvernance se met en place, ouverte aux avis des experts du monde entier.

RDA, un code de plus en plus international ?

Dès l'origine, RDA s'est présenté comme un code appelé à devenir la référence internationale pour la description et l'accès aux ressources des bibliothèques, et même au-delà. Cette ambition était affirmée dans les brochures et les annonces relatives à la publication du nouveau code.

Toutefois, son élaboration ne s'inscrivait pas dans une démarche internationale. Tout au long du processus, elle a relevé des mêmes instances de gouvernance que les règles de catalogage anglo-américaines, JSC for Development of RDA, qui a pris la suite du JSC for Revision of AACR, pour le contenu du code (les règles) et le Committee of Principals (CoP), pour les questions stratégiques de positionnement et développement du code. Ces deux instances étaient composées de représentants des bibliothèques nationales et des associations professionnelles de quatre pays seulement : l'Australie, le Canada, les États-Unis et le Royaume-Uni. À aucun moment l'IFLA n'a été associée au processus. Il est vrai que, les insuffisances de cette approche étant évidentes, le JSC a consulté les responsables des règles de catalogage dans différents pays sur certaines parties ou

versions du code alors en rédaction ; mais ces avis n'étaient que consultatifs et très peu ont été pris en compte.

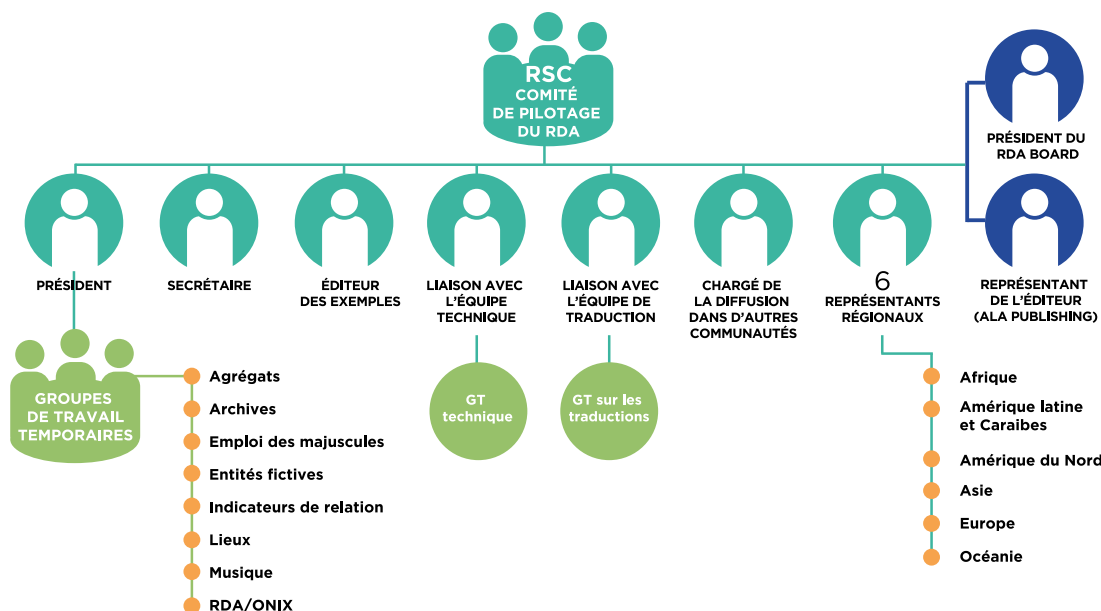
De fait, le code publié en juin 2010 était encore très influencé par les AACR (les règles de catalogage anglo-américaines) qu'il remplaçait. Ainsi, on y retrouvait : l'absence de référence à la normalisation internationale ISO ou IFLA (en dehors de la modélisation FRBR et des *Principes internationaux de catalogage*), l'inégalité dans le traitement des lieux entre ceux relevant des pays représentés au JSC et les autres, les règles pour les œuvres juridiques reflétant uniquement le droit anglo-saxon, l'approche des différentes langues fondées sur la comparaison par rapport à l'anglais, etc. L'analyse attentive amenait au constat que RDA reprenait largement les AACR en les répartissant entre les entités du modèle FRBR, mais sans remettre en question les limites techniques historiques, voire archaïques, ou les implicites culturels qui avaient marqué leur élaboration. On peut citer, parmi ces limites, l'omission de l'article initial du titre d'une œuvre, la construction des points d'accès pour les expressions qui attestent une ignorance des liens avec report de forme, etc. Même la définition des contours

des entités FRBR était marquée par le souci d'une conversion facile des notices établies selon les AACR, avec des choix contestables, notamment en ce qui concerne l'expression, cette dernière correspondant plus dans RDA au contenu d'une *manifestation* qu'à une version particulière d'une œuvre.

Ce sont ces constats qui ont conduit la France à prendre la décision de ne pas adopter RDA en l'état, mais de travailler à le faire évoluer, à travers Eurig, vers des règles réellement internationales.

D'AUTRES TRADITIONS

Peu à peu, une certaine internationalisation des règles s'est fait jour. L'adoption de RDA par l'Allemagne et les pays germanophones (Autriche, Suisse alémanique) et l'entrée sub-séquent de la Deutsche Nationalbibliothek au sein du JSC, puis la création d'Eurig (voir encadré) et les demandes liées aux besoins des bibliothèques européennes ont rendu le JSC plus conscient des travers culturels de RDA. La traduction de RDA dans différentes langues a également servi de révélateur. Il est devenu manifeste que la diffusion de RDA et son adoption à travers le monde dépendait fortement de l'abandon de règles héritées



ORGANISATION DU RSC
(d'après les schémas disponibles sur le site du RSC, <http://tinyurl.com/rda-rsc-diagrams>).

de l'approche et des pratiques anglo-américaines, alors que d'autres, aussi valides, pourraient s'appliquer.

L'internationalisation des règles est ainsi devenue un axe fort d'évolution du code. Plusieurs groupes de travail ont été créés avec cet objectif : sur les règles relatives à l'emploi des majuscules dans différentes langues ; sur les traductions de RDA. D'autres groupes de travail sont également concernés, en particulier celui sur les lieux. Et, de manière générale, la participation de représentants d'autres cultures et traditions catalographiques, notamment européennes, aux groupes de travail mis en place par le JSC à partir de 2014 a été encouragée.

Une autre tendance est la multiplication des options ou alternatives pour permettre à chacun de poursuivre ses pratiques quant aux conventions de nommage ou d'ordre des éléments dans un point d'accès, par exemple. L'évolution de la règle sur le titre d'une œuvre illustre bien cette tendance : l'article initial est désormais maintenu dans la règle générale, mais avec une alternative permettant de le supprimer pour tenir compte de la pratique héritée des AACR. RDA devient donc progressivement un cadre générique dans lequel des pratiques locales divergentes viennent s'inscrire : l'important est la définition et la présence des éléments d'identification, non leur transcription.

UNE NOUVELLE GOUVERNANCE DE RDA SE MET EN PLACE

Mais l'internationalisation n'est pas uniquement une affaire de règles. Le pilotage du code doit lui-même s'ouvrir au-delà des représentants de quatre pays pour prendre en compte les besoins des bibliothèques à travers le monde, qui sont le reflet de cultures très diverses. C'est pourquoi une refonte complète de la gouvernance de RDA a été engagée à partir de 2013 : elle a abouti en 2015 à la définition d'une nouvelle organisation, où la prédominance du monde anglo-américain est atténuée au profit d'une représentation équilibrée des différentes régions du monde.

Le JSC y est remplacé par le *RDA Steering Committee* (RSC), et le CoP par le *RDA Board* – respectivement comité de pilotage et conseil RDA. Dans ces deux instances entrent des représentants des six principales régions du monde (Afrique, Amérique latine et Caraïbes, Amérique du Nord, Asie, Europe, Océanie), remplaçant les représentants des institutions et associations à l'initiative du code.

Le *RDA Board* conserve toutefois des représentants des trois associations professionnelles anglo-américaines « historiques », *American Library Association* (ALA), *Canadian Library Association* (CLA, récemment devenue CFLA, soit la Fédération canadienne des associations de bibliothèques), et, pour le Royaume-Uni, le *Chartered Institute of Library and Information Professionals*. Celles-ci demeurent les seules détentrices du copyright de RDA.

La composition du RSC ne repose plus sur des institutions ayant implémenté RDA, telle la *Deutsche Nationalbibliothek*, qui a rejoint le JSC en 2011. Elle a été revue pour s'ouvrir davantage, non seulement à d'autres communautés linguistiques et culturelles, mais aussi à d'autres compétences et expertises, tout en maintenant un nombre restreint de membres pour ne pas perdre en efficacité. Le RSC s'appuie désormais sur des groupes de travail, permanents ou temporaires, dont la participation est ouverte aux experts du monde entier, les temporaires instruisant des questions particulières et référant au président du RSC. Signe de l'ambition de faire de RDA un standard de référence au-delà du monde des bibliothèques, le RSC comporte également un membre chargé d'explorer l'utilisation de RDA par d'autres communautés professionnelles. La mise en place de la nouvelle organisa-

tion s'effectue progressivement : elle devrait être achevée en 2019. Du fait de l'existence d'Eurig, l'Europe a été la première région à s'inscrire dans la nouvelle structure : dès 2016, elle ne comptait plus qu'un représentant au RSC¹, alors que l'Amérique du Nord peine à se fédérer² et à passer de quatre membres du JSC à un seul représentant au RSC. Ce devrait être chose faite en 2018, de même que pour l'Océanie. La représentation des trois autres régions (Afrique, Asie, Amérique latine) risque d'être plus difficile à mettre en place, faute de structures de coordination des bibliothèques à cet échelon. La nouvelle version du code, entièrement révisé pour le mettre en accord avec le modèle LRM, est annoncée pour juin 2018 ; elle sera l'occasion de juger si l'ambition de faire de RDA un code réellement international, capable de respecter la diversité des cultures, se traduit dans les règles et si les nouvelles structures de travail y contribuent.

FRANÇOISE LERESCHE

Chargée de Normalisation documentaire, BnF
francoise.leresche@bnf.fr

[1] Renate Behrens (DNB)

[2] Une structure est en cours de constitution, sous le nom de NARDAC (pour North American RDA Committee)

• • • EURIG, GROUPE D'INTÉRÊT EUROPÉEN SUR RDA

Issu d'une initiative informelle des bibliothèques nationales de quatre pays (Allemagne, Espagne, Royaume-Uni et Suède) qui s'intéressaient fortement à RDA, Eurig (*European RDA Interest Group*) a officiellement été créé en décembre 2011. Il a pour objectifs :

- de promouvoir les intérêts professionnels des utilisateurs et futurs utilisateurs de RDA en Europe
 - d'offrir un espace de collaboration et d'échange pour promouvoir et faciliter l'implémentation de RDA en Europe
 - de participer au développement de RDA en coordonnant les demandes d'évolution du code pour répondre aux besoins des bibliothèques et des utilisateurs européens
 - d'encourager la traduction de RDA dans les langues européennes par l'échange d'expériences.
- Le JSC a accueilli très favorablement la création d'Eurig, le considérant comme un interlocuteur privilégié pour l'évolution

du code et sa véritable internationalisation de manière à répondre aux besoins européens. Des représentants d'Eurig ont ainsi été invités à participer aux différents groupes de travail mis en place par le JSC. Avec la réforme de la gouvernance de RDA, le rôle d'Eurig a encore été accru puisqu'il est devenu l'organisation représentative de la région Europe, qui compte un délégué au RSC et un autre au *RDA Board*. Cela s'est traduit par un renforcement des instances de gouvernance, avec la création d'un comité éditorial chargé d'assister le représentant d'Eurig au RSC dans la préparation des évolutions de RDA.

Eurig compte aujourd'hui 42 membres, représentant 26 pays, qui se réunissent une fois par an.

Il dispose d'un site, rattaché à celui du RSC : <http://www.rda-rsc.org/europe>